

PUBLIÉ LE 14/10/2025 - MIS À JOUR LE 02/02/2026

# Arrêt de commercialisation de Vitamine A Dulcis (pommade ophtalmique) : nouvelles alternatives

DISPONIBILITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ - MÉDICAMENTS

Actualisation du 02/02/2026

La pommade ophtalmique Vitamine A Dulcis (Abbvie) n'est plus disponible depuis le 31 janvier 2026 (péremption du dernier lot).

**Afin de permettre la continuité de traitement des patients**, la vitamine A Blache importée par le laboratoire Chauvin est désormais disponible :

- **En ville** : via les grossistes-répartiteurs ;
- **À l'hôpital** : les pharmacies hospitalières sont invitées à commander directement auprès du laboratoire.

Les mesures de prescription et de dispensation prises précédemment (cf. ci-dessous) sont maintenues.

Depuis plusieurs mois, l'ANSM est mobilisée, en lien avec les associations de patients et les représentants des professionnels de santé, notamment le conseil national professionnel (CNP) d'ophtalmologie, afin d'identifier des solutions pour que les patients souffrant de troubles ophtalmiques sévères continuent à bénéficier d'un traitement approprié, malgré l'arrêt de commercialisation de la Vitamine A Dulcis par le laboratoire Abbvie.

Des mesures sont en place depuis le 1er juillet 2025 pour restreindre la prescription et la dispensation du stock restant de pommade ophtalmique Vitamine A Dulcis aux patients qui en ont le plus besoin en raison de leur pathologie et qui ne répondent pas aux traitements de première intention.

Par ailleurs, nous avons demandé au laboratoire Chauvin de mettre à disposition, à titre transitoire et exceptionnel, le médicament importé Vitamine A Blache 15 000 UI/g, pommade ophtalmique, initialement destiné au marché suisse. À partir de la mi-octobre 2025, ce médicament est disponible sur commande auprès des grossistes-répartiteurs pour les pharmacies de ville et auprès du laboratoire Chauvin pour les pharmacies hospitalières.

Vitamine A Blache peut être **délivrée sur ordonnance** sous les mêmes conditions que Vitamine A Dulcis :

- La prescription est réservée aux patients souffrant des troubles suivants et qui ne répondent pas aux traitements de première intention :
  - Syndromes secs sévères ;
  - Cicatrisations résistantes et compliquées de la cornée ;
  - Ulcères neurotrophiques ;
  - Anomalies de conformation des paupières ;
- La dispensation est réservée aux patients présentant une ordonnance datant de moins d'un an ;
- Le médecin doit préciser sur l'ordonnance le nombre de tubes correspondant à la durée du traitement prescrit ;
- Le pharmacien doit dispenser aux patients uniquement la quantité dont ils ont besoin.
- Les modalités de prise en charge sont les même que Vitamine A Dulcis.

Pour les patients souffrant des troubles listés ci-dessus, concernant les alternatives sous forme de dispositifs médicaux, un nouveau produit, Hydramed Night Sensitive (avec vitamine A), est désormais disponible, en complément des dispositifs médicaux déjà existants VitA Nuit et Xailin Night (avec ou sans vitamine A, et sans conservateur). Des

approvisionnements progressifs sont prévus par les fabricants. À ce stade, aucun de ces dispositifs médicaux ne bénéficie d'un remboursement.

Pour les patients qui ne relèvent pas des indications listées plus haut, il est recommandé de recourir à des alternatives thérapeutiques, dont certaines sont prises en charge sur prescription par un ophtalmologue. Les professionnels de santé et les patients sont invités à rester vigilants sur la composition de ces alternatives, certains composants, notamment les conservateurs, pouvant être mal tolérés par les patients.

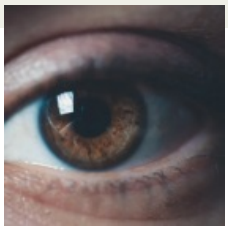
## Consultez également

ARRÊT DE COMMERCIALISATION

PUBLIÉ LE 20/06/2023 - MIS À JOUR LE 30/01/2026

Vitamine A Dulcis 25 000 U.I. pour 100 g, pommade ophtalmique - (importation de Vitamine A Blache) – [concentrât de vitamine A synthétique, forme huileuse]

## En lien avec cette information



PUBLIÉ LE 24/10/2025 - MIS À JOUR LE 30/01/2026

### Les derniers tubes de pommade ophtalmique Vitamine A Dulcis peuvent être utilisés 3 mois de plus

DISPONIBILITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ

MÉDICAMENTS



PUBLIÉ LE 01/07/2025 - MIS À JOUR LE 24/10/2025

### Arrêt de commercialisation de Vitamine A Dulcis (pommade ophtalmique) : recommandations et alternatives

DISPONIBILITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ

MÉDICAMENTS